

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DU BEAUSSET

N° 2019-01-22/02

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux janvier à neuf heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la présidence de Georges FERRERO, Président

Nombre de membres en exercice : 9

PRESENTS : Georges FERRERO, Sybille REY, Monique ALBEROLA, Huguette BARILLET, Clivy RIDE-VALADY, Cirnée VENTON.

EXCUSES: Rachida AMAR, Jean-Marc PEDRONA, Raphael BOUCHI-LAMONTAGNE

## **02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Monsieur le Président expose que le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

Il doit présenter les orientations budgétaires de la commune, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget. En revanche, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre C.C.A.S.

En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi l'opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration.

## **RESULTATS PREVISIONNEL 2018**

Le résultat provisoire de l'exercice 2018 se solderait par un excédent de fonctionnement de 30 402,61 €.

Pour mémoire le budget annuel de fonctionnement 2018 s'élevait à 179 003,70 €, faisant ressortir un taux de réalisation en dépenses de 84,02 %.

En ce qui concerne l'investissement, le bilan provisoire fait ressortir un excédent de 17 951,65 € qui fera l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif.

Les aides facultatives accordées en 2018 se sont élevées à 11 654,50 € et se résument de la façon suivante :

- 9 familles ont bénéficié de l'aide aux loyers pour un montant de 1 516 €
- 3 703 repas ont été pris en charges en ½ gratuité pour un montant de 5 138,50 €
- 1 enfant a bénéficié d'une prise en charge de 100 € pour un séjour en colonie de vacances
- 140 bons alimentaires d'une valeur de 35 € ont été distribués, soit un total de 4 900 €.

L'enveloppe versée aux associations pour 26 100 € se décline comme suit :

- 1 500 € versé à l'association La Croix Rouge
- 22 000 € pour la Crèche Lou Pichoun
- 2 500 € montant dont a bénéficié Le Secours Catholique
- 100 € ont été versé à l'association France Alzheimer.

### **LE BILAN D'ACTIVITE DU CCAS**

En 2018, 1 627 personnes ont été accueillies par le CCAS, de même que 925 appels téléphoniques et 57 demandes par mails, ont bénéficié d'une écoute et d'une compréhension qui ont pu aboutir soit selon la situation vers une aide ou une orientation auprès d'autres services.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 166 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 153 nouvelles inscriptions, et 46 placements.
- 23 dossiers de demande de RSA
- 48 dossiers de demande d'APA
- 50 dossiers de demande MDPH
- 54 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 140 bons alimentaires,
- 128 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité
- 14 demandes d'aides aux loyers dont 5 dossiers refusés (quotient familial supérieur, garants sur le bail ou dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

- 40 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables,
- 20 personnes ont demandé à être visités dans le cadre du plan canicule,
- 60 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge),
- 745 invitations envoyées pour 180 personnes inscrites au repas,
- 222 colis simples et 179 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75 ans.

Cette année, encore 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

### **LES OBJECTIFS 2018**

Les dépenses de fonctionnement comporteront les charges courantes de ce service, ainsi que toutes les aides (facultatives) aux familles, et aux associations qui seront également maintenues.

Nous maintiendrons nos actions d'aides facultatives (aides aux loyers, aux séjours en colonie de vacances, aux repas des enfants pris dans nos cantines, et la distribution de bons alimentaires).

Nous continuerons également à apporter notre soutien aux associations à vocations familial et sociale.

En ce qui concerne les charges de personnel, un crédit sera inscrit pour couvrir les charges des trois agents titulaires à pleins temps.

Nous ne prévoyons aucune évolution du chapitre 011. Ces charges concernent les dépenses des fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les assurances, les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, les prestations sur les chèques services, et les frais d'affranchissement...

L'équilibre sera assuré par la subvention communale et la reprise de l'excédent.

S'agissant de la section d'investissements, l'excédent reporté de 17 951,65€ nous contraint d'inscrire cette dépense, même si à ce jour aucun besoin n'est recensé.

Pour conclure, le budget 2019 se maintiendra, et il sera, conformément aux règles de la comptabilité publique, équilibré par le versement de la subvention municipale.

**Le Conseil administratif prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du C.C.A.S et du R.O.B annexé.**

VOTES : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET, LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,  
Georges FERDINAND



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 DU C.C.A.S**

### **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce débat doit désormais faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'Administration.

### **OBJECTIF DU RAPPORT**

Il doit présenter les orientations budgétaires de la commune, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le budget. En revanche, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre C.C.A.S.

En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi l'opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration.

### **RESULTATS PREVISIONNEL 2018**

Le résultat provisoire de l'exercice 2018 se solderait par un excédent de fonctionnement de 30 402,61 €.

Pour mémoire le budget annuel de fonctionnement 2018 s'élevait à 179 003,70 €, faisant ressortir un taux de réalisation en dépenses de 84,02 %.

En ce qui concerne l'investissement, le bilan provisoire fait ressortir un excédent de 17 951,65 € ces résultats feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2019.

### **LES AIDES ACCORDEES EN 2018**

Les aides facultatives accordées en 2018 se sont élevées à 11 654,50 € et se résument de la façon suivante :

- 9 familles ont bénéficié de l'aide aux loyers pour un montant de 1 516 €
- 3 703 repas ont été pris en charges en ½ gratuité pour un montant de 5 138,50 €
- 1 enfant a bénéficié d'une prise en charge de 100 € pour un séjour en colonie de vacances
- 140 bons alimentaires d'une valeur de 35 € ont été distribués, soit un total de 4 900 €.

L'enveloppe versée aux associations pour 26 100 € se décline comme suit :

- 1 500 € pour l'association La Croix Rouge
- 22 000 € pour la Crèche Lou Pichoun
- 2 500 € pour Le Secours Catholique
- 100 € à l'association France Alzheimer.

## LE BILAN D'ACTIVITE DU CCAS

En 2018, 1 627 personnes ont été accueillies par le CCAS, de même que 925 appels téléphoniques et 57 demandes par mails. Elles ont bénéficié d'une écoute et d'une compréhension qui ont pu aboutir soit vers une aide soit vers une orientation auprès d'autres services.

Dans ce contexte le CCAS a instruit :

- 166 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 153 nouvelles inscriptions, et 46 attributions de logement.
- 23 dossiers de demande de RSA
- 48 dossiers de demande d'APA
- 50 dossiers de demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- 54 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le CCAS se traduisent par :

- La distribution de 140 bons alimentaires,
- 128 enfants ont bénéficié de la 1/2 gratuité
- 14 demandes d'aides aux loyers dont 5 dossiers refusés (quotient familial supérieur, garants sur le bail ou dossier incomplet)

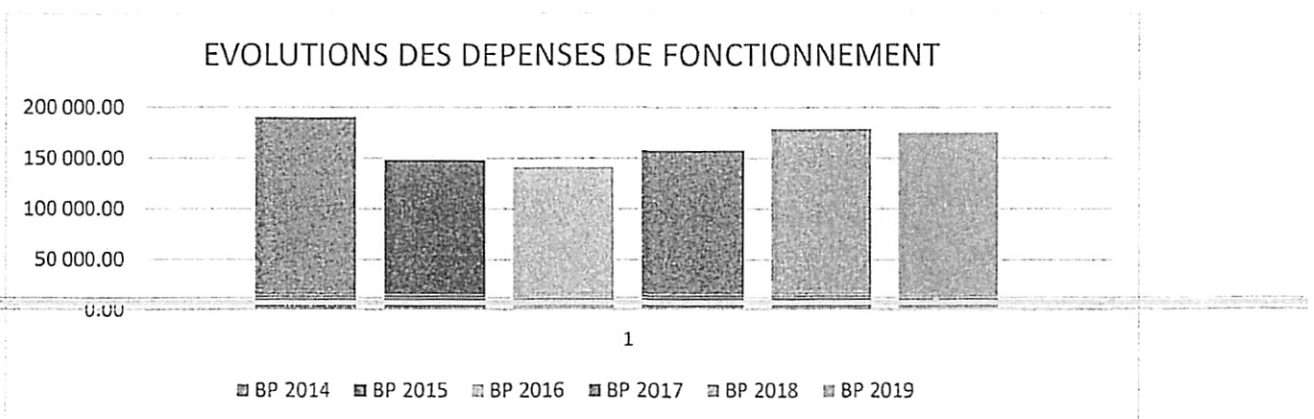
Enfin, les actions sociales du CCAS ont été les suivantes :

- 40 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables (plan canicule).
- 20 personnes ont demandé à être visitées dans le cadre du plan canicule,
- 60 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge),
- 745 invitations envoyées pour 180 personnes inscrites au repas,
- 222 colis simples et 179 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75 ans.

Cette année, encore 120 personnes s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset.

## LES OBJECTIFS 2018

Les dépenses de fonctionnement comporteront les charges courantes de ce service, ainsi que toutes les aides (facultatives) aux familles, et aux associations qui seront également maintenues. (Voir ci-dessous l'évolution des dépenses globales de fonctionnement)



Envoyé en préfecture le 22/01/2019

Reçu en préfecture le 22/01/2019

Affiché le 22 01 2019

Reçu en préfecture

ID : 083-268301009-20190122-ROB-AU

Nous maintiendrons nos actions d'aides facultatives (aides aux foyers, aux séjours en colonie de vacances, aux repas des enfants pris dans nos cantines, et la distribution de bons alimentaires).

Nous continuerons également à apporter notre soutien aux associations à vocations familial et sociale.

En ce qui concerne les charges de personnel, un crédit sera inscrit pour couvrir les charges des trois agents titulaires à pleins temps.

Nous ne prévoyons aucune évolution du chapitre 011. Ces charges concernent les dépenses des fournitures administratives, la location du photocopieur, les maintenances, les assurances, les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, les prestations sur les chèques services, et les frais d'affranchissement. Pour mémoire en 2018, le crédit ouvert était 20 500 €.

L'équilibre sera assuré par la subvention communale maintenue à 137 000€ et la reprise de l'excédent.

S'agissant de la section d'investissement, l'excédent reporté de 17 951,65€ nous contraint d'inscrire cette dépense, même si à ce jour aucun besoin n'est recensé.

Pour conclure, le budget 2019 se maintiendra, et il sera, conformément aux règles de la comptabilité publique, équilibré par le versement de la subvention municipale.

Le conseil d'administration est appelé à débattre de ces orientations.